

# Les nouvelles de la Société de législation comparée

Madame, Monsieur, cher membre de la Société de législation comparée,

À l'heure où le développement des algorithmes et de l'intelligence artificielle nous conduit à imaginer ce que seront nos modes de vie en harmonie avec les machines, et à développer, en la grandissant, ce qui sera demain, dans le droit et la justice notamment, la part irréductible de l'humain, la Société de législation comparée ne pouvait s'attacher à demeurer dans le monde que nous sommes en train de quitter.

Le droit change, en effet. Et notre Société aussi. Celle-ci se devait donc, d'abord, d'élargir sa gouvernance à l'ensemble des professions qui contribuent à la création et à l'évolution du monde juridique aujourd'hui. Voilà qui est fait avec les nouveaux statuts qui ont été adoptés par l'assemblée générale et qui entreront en vigueur dès cette année. Ils créent, notamment, un cinquième poste de vice-président qu'aura vocation à occuper un juriste issu des entreprises et ils adaptent, sans la bouleverser, nos modes de gouvernances et les titres des fonctions occupées aux statuts-types des associations d'utilité publique recommandés par le Conseil d'État. Vous serez évidemment informés de leur entrée en vigueur et des modifications qu'ils apportent.

Cette ouverture sur le monde contemporain et ses évolutions a assurément été le fil conducteur des principaux événements qui ont été organisés au cours de l'année écoulée. On peut penser au cycle de conférences sur l'application du droit étranger que nous organisons conjointement avec la Cour de cassation avec, par exemple des conférences sur le thème de l'office du juge dans la recherche du contenu du droit étranger et sur la coopération internationale. On peut penser aussi à la Matinée d'étude de la section « Droit de l'action publique » sur *la lutte contre le terrorisme et les droits fondamentaux* qui s'est tenue en novembre, dont les actes vont prochainement être publiés, ou encore à la conférence de la section « Climat, ressources naturelles et énergie », intitulée *Forum sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Quelles attentes à l'égard de la communauté juridique ?*

De toute évidence, l'attachement de la Société aux débats actuels et aux évolutions immédiates - et futures ! - du droit s'est également traduit par les événements organisés sous l'égide de la section « Droit des affaires », que ce soit la conférence intitulée *La Blockchain, angle mort du droit ?* ou le colloque sur le thème *Les entreprises innovantes : comment les développer en France ?* La création d'une nouvelle section intitulée « Code and Law » procède de la même dynamique. Elle a organisé en décembre la première conférence de son cycle *Justice 5.0*, sur le thème *L'administration de la Justice 5.0*. Ce cycle va se poursuivre en 2018 ; il a vocation à permettre de débattre des enjeux reliant justice et numérique en rassemblant à la fois des juristes, des représentants d'entreprises de la « Tech », des chercheurs en informatique etc. L'association étroite entre la SLC et le réseau pluridisciplinaire *Galatea-network*, de recherche et de proposition sur les enjeux liant droit et intelligence artificielle, permet aussi à la SLC de participer aux réflexions menées sur les évolutions technologiques globales.

Les sections ont été les moteurs de l'activité de notre Société. Outre celles qui ont déjà été mentionnées, on peut penser aux nouvelles sections qui ont été particulièrement active dans notre politique d'ouverture et de diversification. La section « Amérique du nord », qui a tenu sa première conférence à Washington, en partenariat avec la Société américaine de droit comparé, sur les *Porosités du droit*. La section « Iran et monde musulman d'Asie », qui a organisé pas moins de deux conférences cette année, l'une à Téhéran, la seconde à Paris, sur le thème du *droit français en Iran*. Les premières Journées SLC/OHADA ont été organisées au Bénin par la nouvelle section « Droit de l'OHADA » en partenariat avec le Secrétariat Permanent de l'OHADA, l'Université Abomey-Calavi et l'École régionale supérieure de la Magistrature (ERSUMA) sur le thème : *Nouveaux projets d'actes uniformes OHADA : regards comparatistes à la lumière de quelques récentes réformes en France* (Bénin). La nouvelle section locale colombienne de la SLC a contribué aux célébrations du bicentenaire du Conseil d'État de Colombie et la section Droit de l'arbitrage a tenu sa première conférence intitulée *Le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international, Cadre juridique et jurisprudentiel*.

## Sommaire

Vœux 2018 .....	1	Les publications en 2017 .....	5
La vie des sections.....	3	À paraître .....	6
Quelques dates pour 2018.....	3	La SLC en images .....	7
Cycle de conférences <i>Justice 5.0</i> ....	4	Vos interlocuteurs .....	8



SLC

L' énergie qui imprègne notre institution a largement été le fruit du travail de la section « Russie », qui a organisé trois conférences, la première intitulée *Regards croisés sur la place du droit international dans la hiérarchie des normes en droit russe et en droit français*, la deuxième *1917 : un nouveau statut de la femme en droit soviétique* et la troisième *1917, révolution en Russie : naissance d'un nouveau système juridique, le droit soviétique*. La section « Droit public financier » a aussi participé à ce que l'on pourrait presque qualifier ce « concours d'excellence » qui est le travail annuel de la Société en organisant deux séminaires, l'un en partenariat avec la Société française des finances publiques, sur *Le système budgétaire et comptable américain*, l'autre sur *Le financement public du Parlement au Royaume-Uni et en France*. Le souffle de renouveau de la section « Amérique Latine » et de la section « Droit processuel » s'est pour sa part exprimé aux travers de quatre conférences, respectivement, à Sao Paulo, sur *Le droit comparé comme perspective* et, à Lyon, sur le thème *Singularités brésiliennes à l'épreuve du système français de justice*. La section « Droit constitutionnel » a pour sa part organisé son colloque annuel sur le thème de *La Loi électorale en Europe*.

Avec les Ateliers de droit comparé et sa participation aux Mardis de l'Hôtel de Beauvais, l'on peut ainsi sans doute aucun constater que le souffle d'énergie et de renouveau qui anime la SLC depuis de nombreuses années souffle encore aujourd'hui... et vers l'avenir... Car 2018 verra bien sûr se poursuivre tous les cycles qui ont été entrepris (Justice 5.0, cycle de conférences de la section Iran, conférences de la section de droit de l'arbitrage, de la section de droit des affaires...). Cette nouvelle année sera aussi celle d'événements particulièrement importants : la section « Droit public financier » prépare ainsi un exceptionnel symposium international qui se tiendra à la Cour des comptes européenne les 22 et 23 mars prochain sur le thème *Le financement public des Parlements en Europe : une autonomie financière en débat (s)* ; une grande Journée du droit russe sera organisée le 25 mai par la section « Russie » et l'Université de Toulouse sur le thème des réformes du système juridique russe ; la SLC participera aussi au congrès de Fukuoka, organisé par l'Académie internationale de droit comparé. De nombreux autres événements sont par ailleurs en cours de préparation, parmi lesquels la poursuite de nos journées bilatérales, désormais intitulées « Rencontres de la SLC » : suivant celle organisée avec la Roumanie en 2017, de nouvelles rencontres auront lieu en 2018, avec l'Italie en particulier.

À ce dynamisme hors norme de notre activité se conjugue bien sûr celui des publications, dont le nombre plus réduit en 2017 n'a d'égal que leur qualité. Parmi celles-ci peut-on citer : *La nationalité française dans l'océan indien*, sous la direction d'Élise Ralser et Jonas Knetsch, *Fonctions de la propriété et commun. Regards comparatistes*, sous la direction d'Aurore Chaigneau, vol. 27, collection « Droit comparé et européen » (mars 2017), *Le Code civil de Louisiane - Édition bilingue*, sous la direction d'Olivier Moréteau, *Contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité du droit étranger. Études de droit international privé. (Amérique Latine - États-Unis - Europe)*, *Actes du colloque du 23 septembre 2016*, sous la direction de Gustavo Cerqueira et Nicolas Nord, ou enfin *L'état des droits : communications et tensions*, Recueil de textes de Constance Grewe, vol. 15, collection « Droits Étrangers » (janvier 2018).

Nous tenons à remercier très chaleureusement chacun d'entre vous pour le Soutien que vous apportez à ce dynamisme, et pour votre participation à nos activités. Les institutions et entreprises qui nous soutiennent financièrement doivent être particulièrement saluées, comme les membres du conseil de direction et bien sûr, les présidents et membres des sections sans qui tout cela ne serait pas possible.

Nous prions enfin à tous d'accepter nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette nouvelle année.



Dominique Hascher,  
Conseiller à la Cour de cassation,  
président de la Société de législation comparée



Timothée Paris,  
Maître des requêtes au Conseil d'Etat,  
secrétaire général de la Société de législation comparée

## LA VIE DES SECTIONS

### Sections thématiques -

- ♦ La section « **Droit public financier** » a organisé deux séminaires : le 20 mars 2017 sur *Le système budgétaire et comptable américain* et le 25 septembre 2017 sur *Le financement public du Parlement au Royaume-Uni et en France*.
- ♦ La section « **Climat, ressources naturelles & énergie** » a organisé un Forum sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. *Quelles attentes à l'égard de la communauté juridique ?* le 31 mai 2017 à la Cour de cassation.
- ♦ La section « **Droit de l'action publique** » a organisé sa *Matinée d'étude* sur le thème : *Lutte contre le terrorisme et les droits fondamentaux en droit comparé* le 10 novembre 2017 à Sciences Po.
- ♦ La section « **Droit constitutionnel** » a tenu au Conseil d'État son colloque annuel le 10 novembre 2017 sur *La loi électorale en Europe*.
- ♦ La section « **Droit des affaires** » a organisé son colloque annuel, le 24 novembre 2017, au Palais du Luxembourg, sur *Les entreprises innovantes : comment les développer en France ?*
- ♦ Création des sections « **Droit de l'arbitrage** », « **Code & Law** » et « **Droit international de la famille** ».
- ♦ La section « **Droit de l'arbitrage** » a organisé sa première conférence le 28 septembre 2017, à la Cour de cassation, sur *Le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international, Cadre juridique et jurisprudentiel*.
- ♦ La section « **Code & Law** » a lancé un cycle de 5 conférences sur la Justice 5.0, avec une première conférence à l'Ordre des avocats au Conseil et à la Cour de cassation le 8 décembre 2017 sur *L'administration de la Justice 5.0*.

### Sections géographiques -

- ♦ La section « **Russie et pays de l'Europe de l'Est hors UE** » a organisé deux conférences : le 6 février 2017 sur le thème : *Regards croisés sur la place du droit international dans la hiérarchie des normes en droit russe et en droit français* et le 20 mars 2017, une conférence intitulée : *1917 : un nouveau statut de la femme en droit soviétique*.
- ♦ La section « **OHADA - Afrique** » a tenu ses Premières Journées SLC/OHADA, au Bénin, les 3 et 4 avril 2017 sur le thème : *Nouveaux projets d'actes uniformes OHADA : regards comparatistes à la lumière de quelques récentes réformes en France*.
- ♦ La section « **Iran et pays musulmans d'Asie** » a lancé un cycle de conférences en Iran le 14 mai 2017 sur le thème : *Le droit français en Iran* qui s'est poursuivi en France le 12 juin 2017 avec une conférence intitulée : *France-Iran : regards croisés sur la pratique du droit*.
- ♦ La section « **Nord-américaine** » a organisé le 26 octobre 2017 une conférence à Washington, en partenariat avec la Société américaine de droit comparé, sur les *Porosités du droit*.
- ♦ La section « **Amérique latine** » a organisé une conférence, à Sao Paulo, le 7 novembre 2017, intitulée *Le droit comparé comme perspective*.

## QUELQUES DATES À RETENIR POUR 2018

→ Conférence organisée par la section « Iran et pays musulman d'Asie » sur *le droit de l'arbitrage international en Iran* (Yacht Club de France, 5 février 2018).

→ Conférence inaugurale de la section « Droit international de la famille » intitulée *Réserve héréditaire, équivalents fonctionnels et principes essentiels du droit français : de la théorie à la pratique* (Conseil supérieur du notariat, 15 mars 2018).

→ 2<sup>ème</sup> symposium international de finances publiques comparées sur le thème : *Le financement public des Parlements en Europe : une autonomie financière en débat(s)* organisé par la section « Droit public financier » (Cour des comptes européenne, Luxembourg, 22-23 mars 2018).

- Journée organisée par la SLC et l'Association française pour l'intelligence artificielle (Paris, mai 2018).
- Rencontres de la SLC : dialogue franco-italien sur *le droit des animaux* (Paris, 21-22 septembre 2018).
- Poursuite du cycle de conférences sur la « Justice 5.0 » organisé par la section « Code & Law », des Mardis de Beauvais et des Ateliers de droit comparé.

Vous recevrez par la lettre d'information électronique,  
des informations plus précises sur chacune de ces manifestations.

## PRÉSENTATION DU CYCLE DE CONFÉRENCES « JUSTICE 5.0 »

Une nouvelle révolution économique et sociétale est en cours. Elle est synonyme de numérisation, de robotique, d'automatisation et d'intelligence artificielle. Comme tout grand bouleversement, cette transition suscite à la fois, engouement et craintes. Mais en comparaison des précédentes vagues d'innovation technologique, les défis que comporte la numérisation sont nombreux ; le Forum de Davos anticipe une perte nette de 5 millions d'emplois d'ici 2020. D'un autre côté, les espoirs et opportunités portés par ces innovations laissent présager de formidables progrès pour l'ensemble des secteurs économiques et institutionnels. L'intelligence artificielle permet déjà de réaliser de premiers diagnostics médicaux, d'assister les hommes dans la réalisation d'opérations chirurgicales précises, d'anticiper les flux de circulation pour mieux réguler le trafic... Ce que dessinent le croisement des évolutions technologiques en cours et les nouvelles aspirations sociétales qui les soutiennent, c'est une nouvelle société que l'on pourrait qualifier, ainsi que le font les chercheurs japonais, de « société 5.0 » dans laquelle l'humain et la machine cohabitent harmonieusement pour un avenir meilleur.

Les fonctions de l'État sont concernées par cette révolution, y compris ses fonctions de souveraineté. Tel est le cas de la justice. L'usage d'algorithmes prédictifs de l'issue des procédures juridictionnelles en témoigne : la Justice 5.0 est bel et bien en train de s'installer. Il convient de comprendre ce développement : son contenu et les défis qu'il pose.

Tel est l'objet du cycle de conférences proposé par la Professeure Dominique Custos et organisé dans le cadre d'un partenariat entre la section « Code & Law », le Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit (CRDFED) de l'Université Caen Normandie, et l'Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation et de l'État (IRENEE) de l'Université de Lorraine dans le cadre de son programme Lorraine université d'excellence (LUE).

Le cycle est envisagé comme une réflexion juridique comparative ouverte à tous ceux qui sont confrontés ou contribuent à la numérisation de la justice : ceux des autres sciences sociales et de la science informatique, ceux des entreprises et des associations.

Le cycle se déclinera autour des 5 thèmes suivants :

- 1) L'administration de la Justice 5.0. Cette première conférence s'est tenue le 8 décembre 2017.
- 2) Justice 5.0 et le droit
- 3) Justice 5.0 et les professions juridiques
- 4) Justice 5.0 et le justiciable : les droits fondamentaux
- 5) Justice 5.0 et le règlement en ligne des litiges



## LES PUBLICATIONS DE LA SLC EN 2017

### Collection Colloques

Vol. 30 : **La nationalité française dans l'océan Indien**, Élise Ralser et Jonas Knetsch (dir.)

Janv. 2017 - 282 p. - 29 € (e-livre 22 €)

Vol. 31 : **Mémoire et droit pénal en France et en Allemagne, Gedächtnis und strafrecht in Frankreich und Deutschland**, Xavier Pin (dir.)

Juill. 2017 - 214 p. - 29 € (e-livre 22 €)

Vol. 32 : **L'état présent du bicamérisme en Europe**, Philippe Lauvaux et Jean Massot (dir.)

Juill. 2017 - 86 p. - 19 € (e-livre 15 €)

Vol. 33 : **Les enfants non accompagnés. L'état du droit et des bonnes pratiques en France et en Europe**, Dominique Attias et Lucette Khaïat (dir.)

Oct. 2017 - 236 p. - 29 € (e-livre 22 €)

Vol. 34 : **Contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité du droit étranger. Études de droit international privé. (Amérique Latine - États-Unis - Europe)**, Gustavo Cerqueira et Nicolas Nord (dir.)

Déc. 2017 - 285 p. - 34 € (e-livre 27 €)



### Collection Droit comparé et européen

Vol. 27 : **Fonctions de la propriété et commun, Regards comparatistes**, Aurore Chaigneau (dir.)

Mars 2017 - 198 p. - 30 € (e-livre 24 €)

Vol. 28 : **Code civil de Louisiane : édition bilingue**, Olivier Moréteau (dir.)

Juill. 2017 - 780 p. - 48 € (e-livre 38 €)

## À PARAÎTRE

\* *La réécriture du Code civil. Le droit français des contrats après la réforme de 2016*, sous la direction de John CARTWRIGHT, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON et Simon WHITTAKER, vol. 29, coll. « Droit comparé et européen », 551 p., I.S.B.N 978-2-36517-074-1, 35 €

Cet ouvrage est le fruit d'un séminaire, organisé à Oxford, à l'occasion de la réforme française du droit des contrats. L'Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016 modifie une partie importante du Code civil. Cette réforme était attendue, en France comme à l'étranger. Le Rapport au Président de la République qui accompagne l'ordonnance témoigne des préoccupations françaises qui ont justifié de mener cette réforme à son terme et insiste sur l'ouverture aux droits étrangers et aux sources supranationales. L'analyse critique comparatiste, qu'appelle toute réforme majeure du droit, s'imposait donc. Elle a été menée par des universitaires comparatistes allemand, anglais, espagnol, français, irlandais, italien et ces contributions, fruits d'échanges soutenus, examinent, avec le recul qui s'impose, les points les plus saillants de la réforme.

Comme elle l'avait déjà fait à la suite d'un précédent séminaire sur l'avant-projet de réforme du droit des obligations et de la prescription (Regards comparatistes sur l'avant-projet de réforme du droit des obligations et de la prescription, John Cartwright, Stefan Vogenauer et Simon Whittaker (dir.), coll. « Droit comparé et européen », vol. 9, 2009), la Société de législation comparée publie ici la version française des travaux.

\* *L'état des droits : communications et tensions, Recueil de textes de Constance Grewe*, vol. 15, collection « Droits Étrangers »

\* *La réforme du droit français des contrats – regards comparatistes*, Codirigé par Bénédicte FAUVARQUE-COSSON et Guillaume WICKER, vol. 30, coll. « Droit comparé et européen »

Alors que le droit des contrats dans le Code civil n'avait connu depuis 1804 que de simples retouches ponctuelles, l'ordonnance du 10 février 2016 a profondément réformé la matière en combinant les acquis de deux siècles de jurisprudence et des innovations qui puisent une partie de leur inspiration dans l'ensemble des réflexions développées dans la perspective d'un droit européen du contrat. Il en résulte un nouveau droit français des contrats dans le Code civil, lequel doit être apprécié tant au regard de ses principales caractéristiques nouvelles que de l'impact qu'il devrait avoir sur des branches essentielles du droit. Il a également paru important de solliciter des regards étrangers : regard québécois, qui conduit à relativiser la disparition de la notion emblématique de cause ; regard roumain, puisque le nouveau Code civil roumain a puisé dans le droit français antérieur à la réforme ; et regard allemand, la parenté historique de nos deux droits faisant qu'ils se sont beaucoup construits en contemplation l'un de l'autre. Enfin, pour une meilleure compréhension d'ensemble du nouveau droit des contrats, Monsieur François Ancel, qui y a ardemment contribué au Ministère de la Justice, a bien voulu nous éclairer sur l'esprit de la réforme.

\* *Matinée d'étude Lutte contre le terrorisme et les droits fondamentaux en Europe* du 10 novembre 2017

\* *Cycle L'application du droit étranger*

\* *Responsabilité pour violation des droits fondamentaux*, actes des 8<sup>èmes</sup> Journées juridiques franco-helléniques

\* *La loi électorale en Europe*, actes de la Journée d'étude du 10 novembre 2017

\* *Les entreprises innovantes : comment les développer en France ?* actes de la conférence du 24 novembre 2017

\* *France-Iran : regards croisés sur la pratique du droit*, actes de la conférence du 12 juin 2017

\* *Singularités brésiliennes à l'épreuve du système français de justice*, actes des Journées franco-brésiliennes des 11 et 12 mai 2017

\* *Les porosités du droit*, actes de la conférence de Washington, 26 octobre 2017

\* *Rencontres de la SLC : dialogue franco-roumain*, 20 et 21 novembre 2017

\* *Commentaires Régimes matrimoniaux*, sous la direction de Estelle Gallant et Fabienne Jault

\* *Propriété(s) et données*, actes du colloque du 13 décembre 2016 du CFDC sous la direction de Célia Zolynski

\* *La sécurité financière*, actes de la conférence du CFDC du 15 novembre 2017

Toutes nos publications sont en vente à la SLC, sur notre site internet et en librairie (diffusion par Lextenso éditions). Nos ouvrages récents sont également en vente et immédiatement téléchargeables au format numérique (pdf), sur notre site internet [www.legiscompare.fr](http://www.legiscompare.fr) dans la rubrique « Nos Publications ».

## LA SLC EN IMAGES



© Florian Léger - Share & Dare



© Florian Léger - Share & Dare



© Florian Léger - Share & Dare

9<sup>ème</sup> Salon du livre juridique,  
Conseil constitutionnel, 7 octobre 2017



*Forum sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat*

Cour de cassation, 31 mai 2017

*Le droit français en Iran*

Iran, 7-14 mai 2017



*France-Iran : regards croisés sur la pratique du droit*

Maison du barreau, 12 juin 2017



*La Blockchain, angle mort du droit ?* Conseil d'État, 21 juin 2017



*Le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international, Cadre juridique et jurisprudentiel,* Cour de cassation, 28 septembre 2017



*Rencontres de la SLC : dialogue franco-roumain,* Université Paris 2, 20-21 novembre 2017



*Les entreprises innovantes : comment les développer en France ?* Sénat, 24 novembre 2017



*L'administration de la Justice 5.0,* Ordre des avocats au Conseil et à la Cour de cassation, 8 décembre 2017



## Vos interlocuteurs



**Société de Législation Comparée**  
28 rue Saint-Guillaume  
75007 PARIS

Tél : +33 (0)1 44 39 86 23  
Fax : +33 (0)1 44 39 86 28  
[www.legiscompare.com](http://www.legiscompare.com)

### Secrétaire générale adjointe :

Emmanuelle Bouvier de Rubia,  
[emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com) - Tél : +33 (0)1 44 39 86 24

### Publications et Revue Internationale de Droit Comparé :

Emmanuelle Bouvier de Rubia,  
[emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com) - Tél : +33 (0)1 44 39 86 24

Christine Zamora,  
[christine.zamora@legiscompare.com](mailto:christine.zamora@legiscompare.com) - Tél : +33 (0)1 44 39 86 23

### Abonnements, achats, gestion des membres :

Christine Zamora,  
[christine.zamora@legiscompare.com](mailto:christine.zamora@legiscompare.com) - Tél : +33 (0)1 44 39 86 23